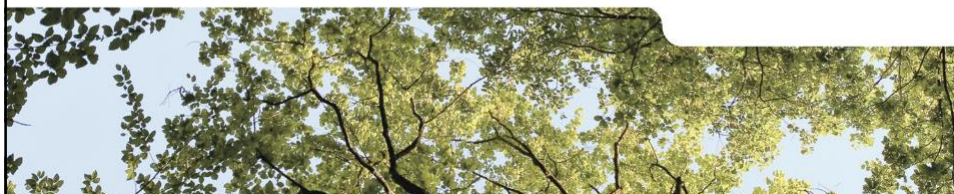




Comité de Gestion Patrimoniale Forêt domaniale de Fausses-Reposes

18 juin 2015

Agence ONF interdépartementale de Versailles



SOMMAIRE



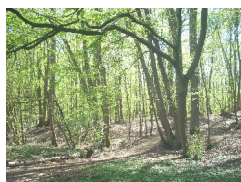
Gérer la forêt durablement

I - Sylviculture / Les cartes des coupes

II - Points d'arrêt de la tournée

III - Les déchets en forêt

IV – Accueil / travail sur une
nouvelle charte des usagers



Annexes

> Le projet des forêts périurbaines

> Les supports de communication mis à disposition
des usagers



FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES



Une forêt urbaine de 631 hectares caractérisée par :

- Des paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables,
- Les étangs de Corot,
- Parcourue par un important réseau de rigoles et fossés à ciel ouvert,
- Classée forêt de protection,
- Une forêt aux richesses écologiques,
- Un peuplement de futaie régulière (arbres du même âge).
- A une vocation forte d'accueil du public avec une fréquentation de proximité.



FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES REPOSES



L'aménagement : un cadre et un guide pour les interventions des forestiers

L'aménagement de Fausses-Reposes

2005-2024 : un objectif de maintien du paysage pour l'accueil du public:

- Un traitement en « futaie régulière » par parquet
- Un groupe de régénération de 115 ha pour une surface totale de 631 ha dont 25 % conservés en bouquets paysagers

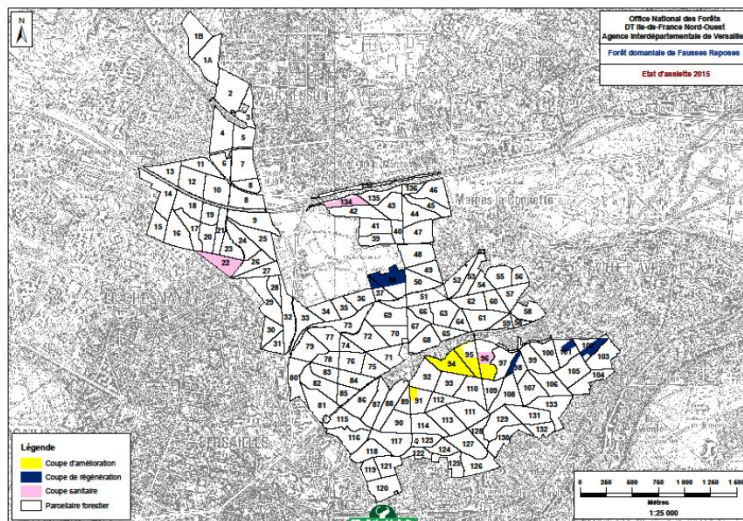
Dans le cadre d'un statut en forêt de protection (Décret Conseil d'Etat du 23 août 2007)



SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPELEMENTS



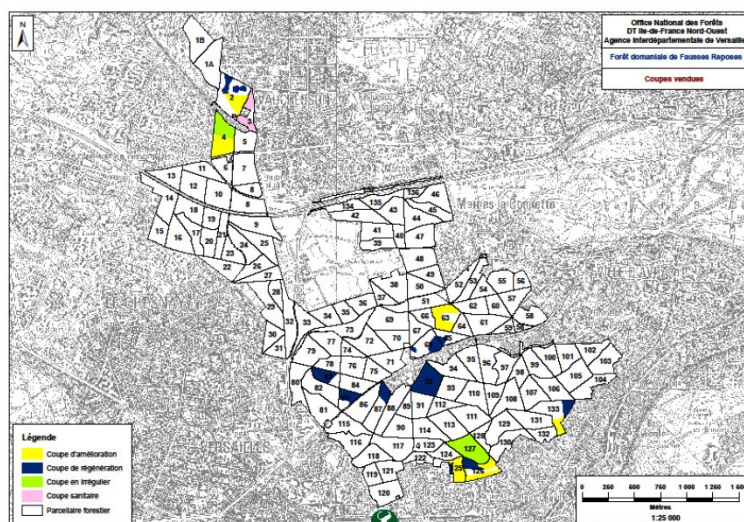
- L'état d'assiette 2015 - les arbres sont désignés par les forestiers pour être exploités.



SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPELEMENTS



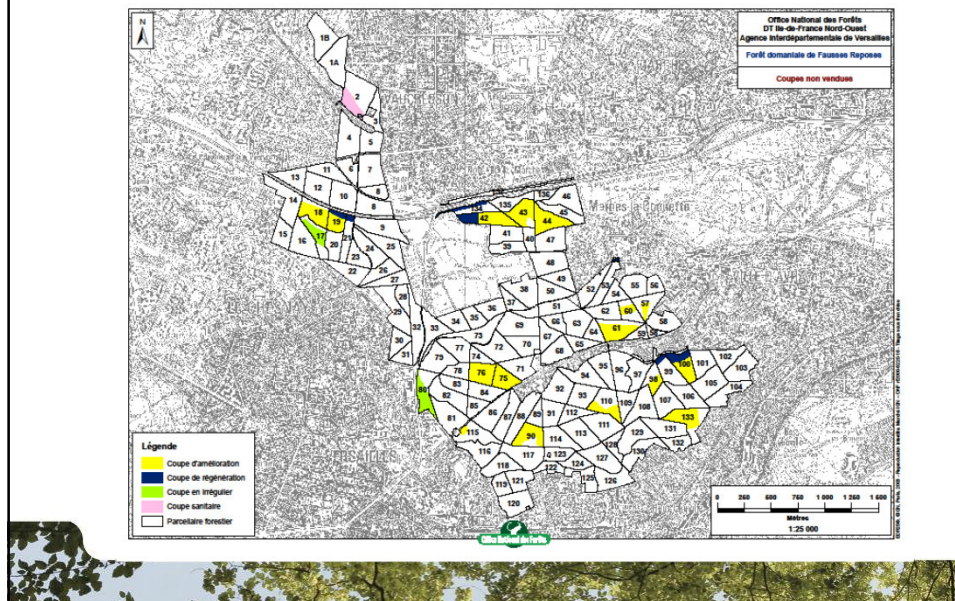
- Les coupes en cours ou à débiter



SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPEMENTS



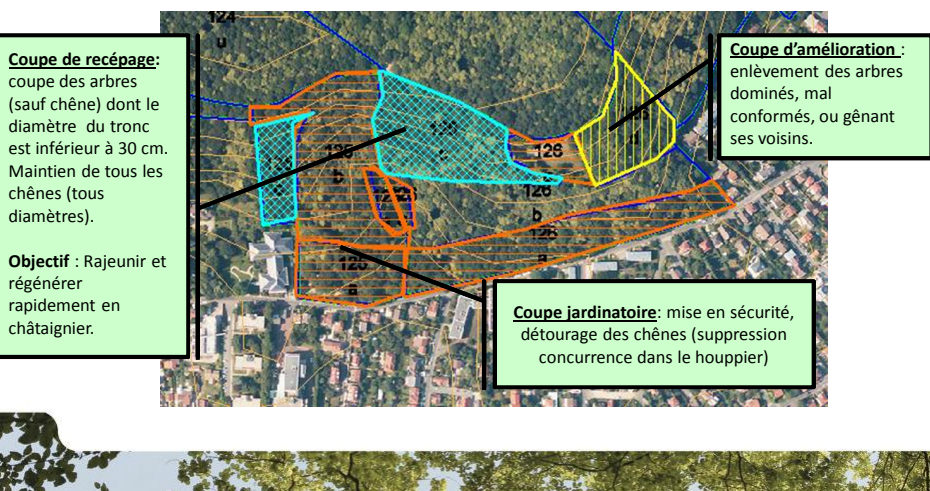
- Les coupes marquées, non vendues à ce jour



SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPEMENTS



PARCELLES 125/126/127 EXPLOITATION EN « BOIS FAÇONNÉS »



SUPPORTS DE COMMUNICATION



PARCELLES 125/126/127

Un article dans le magazine de Viroflay

Un communiqué coupe envoyé à tout le CGP




Des panneaux en forêt



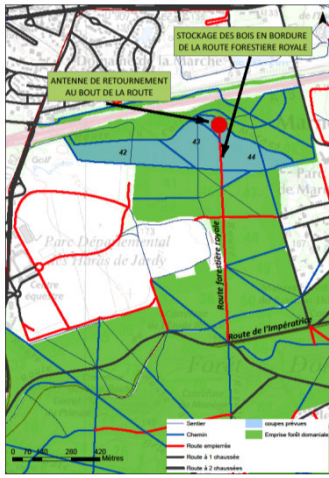





SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPELEMENTS




PARCELLE 44 : INFRASTRUCTURE POUR PERMETTRE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE






Janvier 2014



Novembre 2014



SYLVICULTURE - Zoom sur les coupes des pa 42 43 44



- 42A : coupe de régénération (1,64 hectares)
- 42b, 43a et 44 : coupes d'amélioration (3,72 ha, 4,24 ha, 5,24 ha)

Office National des Forêts

Forêt domaniale de Fausses-Reposes 13 mars 2015

Coupes 2015

LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES

L'ONF favorise la croissance des arbres et renouvelle les peuplements de la forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024. C'est-ci prévoit des coupes en 2015 sur les parcelles 42, 43 et 44 situées sur la commune de Marnes-la-Coquette.

Elles contribueront au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

Une coupe pour éclaircir les arbres est programmée sur les parcelles 42b, 43a et 44

Cette intervention consiste à espacer les arbres déjeunés par le foncteur afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonisée des plus beaux arbres.

La coupe concerne des surfaces de 3,72 hectares (parcelle 42b), 4,24 hectares (parcelle 43a) et 5,24 hectares (parcelle 44).

Illustration d'une coupe d'amélioration

Une coupe d'amélioration consiste à espacer les arbres déjeunés par le foncteur afin de donner plus de lumière et d'espace à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonisée des plus beaux arbres.

ONF - Réseau de Biométrie
27 rue Claude-Bernard
20000 Biométrie
www.onf.fr

Service 09 70 00 00 00
Mme Marie
www.onf.fr
09 70 00 00 00

Service 09 70 00 00 00
M. de la forêt
www.onf.fr
09 70 00 00 00



SYLVICULTURE - Zoom sur la coupe de la parcelle 53



La « coupe sanitaire » prévue à l'été 2015 sur une petite surface de 0,11 hectare, consiste à couper tous les arbres, afin de sécuriser les espaces.

Communiqué et mise en ligne sur onf.fr

Office National des Forêts

Forêt domaniale de Fausses-Reposes 10 juin 2015

Coupes 2015

LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES

L'ONF sécurise la forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024. C'est-ci prévoit une coupe en 2015 sur la parcelle 53 située sur la commune de Marnes-la-Coquette.

Elle contribue au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

Une coupe « sanitaire » est programmée sur une partie de la parcelle 53

La parcelle 53 est composée principalement d'arbres malades, chabignés, à tous étages.

La « coupe sanitaire » prévue sur une petite surface de 0,11 hectare, consiste à couper tous les arbres, afin de sécuriser les espaces.

Illustration de la coupe sanitaire

Une coupe sanitaire consiste à couper tous les arbres, afin de sécuriser les espaces.

ONF - Réseau de Biométrie
27 rue Claude-Bernard
20000 Biométrie
www.onf.fr

Service 09 70 00 00 00
Mme Marie
www.onf.fr
09 70 00 00 00

Service 09 70 00 00 00
M. de la forêt
www.onf.fr
09 70 00 00 00



SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPELEMENTS

EXPLOITATION 2012/2013, COUPE DE TAILLIS
PARCELLE 1

mai 2015, zone de taillis



Supports de communication mis en place :

- Communiqué
- Affiches
- Panneaux in situ
- Un article dans le magazine

SYLVICULTURE ET CONDUITE DES PEUPELEMENTS



Pendant les coupes, la forêt est « chamboulée » :

- Le paysage est modifié,
- Les parcelles en coupes sont interdites au public,
- Création d'ornières sur les chemins
- Présence de bois à terre
- Présence de bois stocké en bord de chemins
- Présence de rémanents qui resteront à terre...

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier

LES DÉCHETS EN FORÊT



LES DÉCHETS EN FORÊT



> Type de déchets trouvés en forêt :

- Détritus diffus (canettes, papier...)
- Dépôts sauvages
 - gravats
 - pneus
 - matériel électroménager
 - déchets verts
 -

> Premier poste de dépense de l'ONF en matière d'accueil. Représente 30 à 40% du budget.

LES DÉCHETS EN FORÊT

LA POLITIQUE DE L'ONF



1 - Suppression des poubelles en forêt
« Emportez vos déchets »


- La présence de déchets en forêt est préjudiciable pour les espaces naturels.
- Le manque de propreté est une des principales réclamations faites par les usagers de la forêt.
- L'ONF a décidé de retirer les poubelles en forêt, incitant les usagers à ramener leurs déchets chez eux.

➤ **L'expérience est probante : le tonnage de déchets a été réduit de 40 %.**




LES DÉCHETS EN FORÊT

LA POLITIQUE DE L'ONF



2 - Application du devoir de surveillance et de police de l'ONF en forêt

Exemple du jugement du tribunal de police de St-Germain en Laye du 20 juin 2014 relatif à un dépôt d'ordure en forêt de Marly – Amende de 1059 euros (dommages et intérêts) et 596 euros (préjudice matériel).

3 - Sensibiliser le public et les collectivités

aux contraintes que les déchets représentent pour l'ONF en matière de gestion forestière.

- Mise en place d'une campagne de sensibilisation : 3 affiches
- Rédaction d'un communiqué de presse envoyé largement
- Participation aux opérations 'forêts propres'
- La thématique de la propreté est abordée dans toutes les animations ONF.

LES DÉCHETS EN FORÊT



LA POLITIQUE DE L'ONF

4 – Ramasser les déchets

- L'ONF procède à l'enlèvement des déchets dans la mesure de ses budgets et du soutien financier des collectivités : Conseil général du 78.
- Nettoyage des campements sauvages en lien et avec le soutien financier des communes concernées.
- L'ONF participe à une quinzaine d'opérations forêts propres par an sur l'agence de Versailles.



LES DÉCHETS EN FORÊT



LA POLITIQUE DE L'ONF

- Un défi et une réflexion à partager entre l'ONF, gestionnaire de la forêt, les collectivités et le grand-public.
- Des solutions concrètes à trouver sur :
 - Les systèmes de collecte des déchets des chantiers.
 - La sensibilisation de tous à ce problème.
 - Le financement du ramassage.



LA CAMPAGNE D’AFFICHAGE /// sensibilisation



INTOLÉRABLE !

LA FORÊT N'EST PAS UNE POUCELLE !



L'ONF RAMASSE DES CENTAINES DE TONNES DE DÉCHETS PAR AN DANS LES FORÊTS.

JETER DES DÉCHETS EN FORÊTS OU CRÉER DES DÉPÔTS SAUVAGES EST PASSIBLE D'UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'A PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS.

LES FORÊTS SONT UN BIEN COMMUN QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉ PAR TOUS.



INADMISSIBLE !

LA FORÊT N'EST PAS UNE POUCELLE !



L'ONF RAMASSE DES CENTAINES DE TONNES DE DÉCHETS PAR AN DANS LES FORÊTS.

JETER DES DÉCHETS EN FORÊTS OU CRÉER DES DÉPÔTS SAUVAGES EST PASSIBLE D'UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'A PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS.

LES FORÊTS SONT UN BIEN COMMUN QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉ PAR TOUS.



RÉVOLTANT !

LA FORÊT N'EST PAS UNE POUCELLE !




L'ONF RAMASSE DES CENTAINES DE TONNES DE DÉCHETS PAR AN DANS LES FORÊTS.

JETER DES DÉCHETS EN FORÊTS OU CRÉER DES DÉPÔTS SAUVAGES EST PASSIBLE D'UNE AMENDE POUVANT ALLER JUSQU'A PLUSIEURS MILLIERS D'EUROS.

LES FORÊTS SONT UN BIEN COMMUN QUI DOIT ÊTRE RESPECTÉ PAR TOUS.



LA CHARTE DES USAGERS DE LA FORÊT





Objectifs

- Mieux informer les usagers de ce que l'on peut faire ou non en forêt,
- rappeler des consignes essentielles,
- permettre une meilleure coexistence des usagers.

Outils de communication qui seront mis en place

- Création d'une affiche / panneau
- Création d'un document

DOCUMENT NON DEFINITIF

Code de bonne conduite des USAGERS de la forêt

• Respecter les droits de tous les usagers. Éviter de gêner les autres par un comportement inapproprié.

• Respecter les réglementations locales et nationales qui régissent l'usage de la forêt.

• Respecter les règles de sécurité et les panneaux de signalisation.

• Respecter les animaux sauvages et les végétaux.

• Respecter les lieux de culte et les monuments historiques.

• Respecter les lieux de sépulture.

• Respecter les lieux de rassemblement.

• Respecter les lieux de stockage.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.


• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.

• Respecter les lieux de dépôt.



www.onf.fr

LA CHARTE DES USAGERS DE LA FORÊT



14 consignes sous forme d'illustrations

- Le feu est interdit,
- Les voitures, 4x4, quads et motos sont interdits,
- Partage de l'espace,
- Vététistes, cyclistes,
- Les déchets,
- Les cueillettes,
- Les chantiers,
- Le bois mort,
- La chasse
-



Une explication des consignes au verso du document

Une large diffusion (fédérations, demande de manifestations...)

LA CHARTE DES USAGERS DE LA FORÊT



Pour compléter cette charte, quelques messages seront appuyés

- déchets,
- divagation des chiens
- Vététistes, cyclistes,
- ...

Sous forme d'affiches positionnées en entrée de forêt ou de panneaux spécifiques (cyclistes).

Timing de mise en place de cette charte : 1^{er} semestre 2015.



ANNEXES



Le projet des forêts périurbaines point d'avancement



Retour sur le diagnostic



- ☞ Quelques dizaines de retours qui confortent l'état des lieux, émanant principalement d'associations, mais aussi de communes et de personnes physiques.
- ☞ Une réponse difficile à formuler, inexistante ou attendue, pour les organismes de type fédération, montrant la complexité du sujet.
- ☞ Des réflexions lancées avant la consolidation définitive.
4 axes de travail : gestion sylvicole, exploitation et commercialisation des bois, gouvernance, communication.

27

Les comités et leurs travaux



- ☞ Un comité de suivi et de concertation réunissant les différents groupes d'intérêt : administrations de tutelle de l'ONF (Agriculture, Environnement), Île-de-France Environnement, Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts, Comité Régional de la Randonnée Pédestre, Centre Ornithologique Île-de-France, fédération des Chasseurs, fédération nationale du Bois, collectivités gestionnaires d'espaces boisés (Agence des Espaces Verts, Ville de Paris).
- ☞ Ce comité donne la feuille de route à chacun des groupes de travail, en fixe la composition, examine les propositions.

28

Les comités et leurs travaux



Gestion sylvicole

Un groupe composé de personnels ONF, naturalistes, forestiers autres (Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'Agriculture, coopérative forestière).

Une réflexion portant sur un ajustement des pratiques quant à la conduite des coupes de régénération, voire la réduction des surfaces parcourues par des coupes de régénération en plein (extension du traitement irrégulier), en partant d'une situation où 85 % de la surface domaniale est gérée selon le traitement régulier.



Les comités et leurs travaux



Gestion sylvicole

- ☞ Un défaut de retours d'expérience en matière de traitement irrégulier à l'échelle régionale : nécessité de se forger une expérience et de former les personnels.
- ☞ Des écueils qui limitent les options et justifient le maintien du traitement régulier : déséquilibre forêt-gibier, état sanitaire dégradé des arbres, dynamique très forte d'une essence a priori pourtant peu adaptée.
- ☞ Des mesures paysagères pour les parcelles qui font l'objet de coupes de régénération.



Les comités et leurs travaux



Exploitation et commercialisation des bois

- ☞ Un groupe composé de gestionnaires et d'exploitants.
- ☞ Des clauses particulières pas encore arrêtées pour :
 - Amortir l'impact visuel des chantiers,
 - Réduire le temps de réalisation du chantier.
- Une extension du bois façonné = internalisation par l'ONF de l'exploitation = vente par l'ONF de bois et non d'arbres.
- Interventions hors feuilles d'octobre à avril ? Façonnage à l'avancement ? Parcs à grumes ? Etc.

31

Les comités et leurs travaux



Gouvernance

- ☞ Un groupe composé de personnels ONF, de représentants de collectivités (Agence des Espaces Verts, Conseils généraux du Val-de-Marne et du Val d'Oise) et d'IDFE.
- ☞ Des entretiens semi-directifs au printemps 2014 pour mieux connaître le ressenti et le vécu des participants aux CGP, et mieux cerner les pistes d'amélioration.
- ☞ Des réflexions qui ne se limitent pas au seul fonctionnement des CGP ; relations bilatérales.

32

Les comités et leurs travaux



Communication

Des réflexions menées avec l'interprofession FrancilBois, dans le cadre d'une démarche soutenue par la Région Île-de-France (dispositif Pass'filière).

☞ Soutien attendu d'une agence de communication.

☞ Une réflexion qui s'articule avec la gouvernance : quel contenu vers nos interlocuteurs pour pouvoir échanger.

33



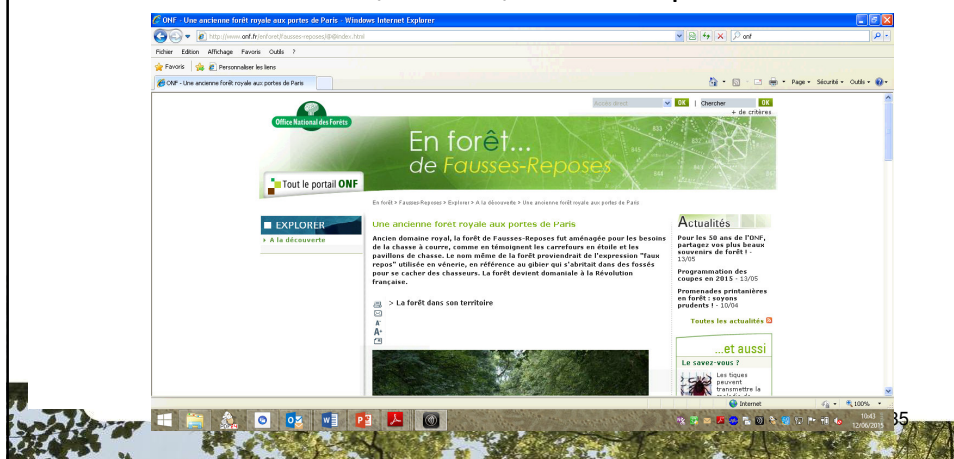
Les supports de communication mis à disposition

34

LES SUPPORTS COMMUNICATION POUR LES USAGERS



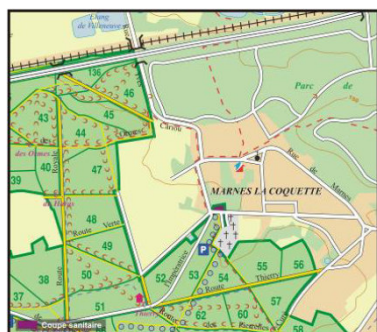
- Pour informer des coupes et autres actualités en forêt, création d'une page internet dédiée à la forêt de Fausses-Reposes
www.onf.fr/enforet/fausses-reposes



LES SUPPORTS COMMUNICATION POUR LES USAGERS



- Communiqué coupe



Forêt domaniale de Fausses-Reposes 10 juillet 2015

Coupes 2015

LA FORÊT DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES

«Gérée» de plus de 500 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur 2 départements : Seine-et-Marne et Yvelines et 8 communes. Elle est caractérisée par ses paysages de relief, et surtout, qui lui procurent des points de vue remarquables. Classée en forêt de protection en 2002, cette forêt présente aussi le public grâce à des aménagements : pistes cyclables, un GR8, 4 parcs forestiers. De beaux sites sont faits des espèces liées au milieu humide (rosier, érable, saule) et aussi. Elle est gérée par l'Office national des forêts qui met en œuvre des actions régulières visant à restaurer et renouveler les peuplements vieillissants.

L'ONF sécurise la forêt de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024. Celui-ci prévoit une coupe en 2015 sur la parcelle 53 située sur la commune de Marnes-la-Coquette.

Elle contribuera au renouvellement de la forêt afin d'assurer sa pérennité.

Une coupe « sanitaire » est programmée sur une partie de la parcelle 53

La parcelle 53 est composée principalement d'arbres feuillus : hêtres, châtaigniers, à bois d'été.

La coupe « sanitaire » prend sur une petite surface de 0,11 hectare, consistant à couper **seulement les arbres**, afin de structurer les espaces.

Illustration de la coupe sanitaire

ONF - Direction des Forêts
27 rue Edouard Belin
93893 Noisy-le-François
www.onf.fr

Service ONF Fausses-Reposes
www.onf.fr/fausses-reposes
01 69 10 10 10

Service ONF de la Forêt
de la Seine-et-Marne
www.onf.fr/seine-et-marne
01 69 10 10 10

LES SUPPORTS COMMUNICATION POUR LES USAGERS



Les panneaux chantier

DANGER
Travaux forestiers
Accès interdit au public

SÉCURITÉ
18-112

SÉCURITÉ
18-112

Bois de début de chantier / Bois de fin de chantier

Engagement du chantier

Commune / N° de parcelle

Nature des travaux / Surface du chantier

Entreprise / Adresse / Téléphone / Nombre de salariés

Coupe d'amélioration

L'ONF réalise sur cet espace une coupe d'amélioration visant à favoriser la croissance des arbres. Cette opération consiste à élaguer les arbres atteints par la mortalité afin de donner plus de lumière à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

Gestionnaire des forêts publiques, l'ONF réalise des travaux en forêt qui participent à l'amélioration et au renouvellement des peuplements : coupes d'éclaircie et de régénération, plantations, entretien de jeunes peuplements... Une remise en état sera effectuée en fin de travaux. Merci de votre compréhension.

L'ONF prépare la forêt de demain

www.onf.fr

DANGER
Travaux forestiers
Accès interdit au public

SÉCURITÉ
18-112

SÉCURITÉ
18-112

Bois de début de chantier / Bois de fin de chantier

Engagement du chantier

Commune / N° de parcelle

Nature des travaux / Surface du chantier

Entreprise / Adresse / Téléphone / Nombre de salariés

Coupe de régénération

L'ONF réalise sur cet espace une coupe de régénération. Cette opération consiste à élaguer les arbres atteints par la mortalité pour laisser repousser de jeunes semis ou de nouveaux plants, en l'absence de semences de semis viables dans le sol.

Gestionnaire des forêts publiques, l'ONF réalise des travaux en forêt qui participent à l'amélioration et au renouvellement des peuplements : coupes d'éclaircie et de régénération, plantations, entretien de jeunes peuplements... Une remise en état sera effectuée en fin de travaux.

L'ONF prépare la forêt de demain

www.onf.fr

LES SUPPORTS COMMUNICATION POUR LES USAGERS



Les panneaux coupes Sanitaire, amélioration régénération

Les panneaux 'ad hoc'

L'ONF prépare la forêt de demain...

...en renouvelant les arbres de cette parcelle

Que se passe-t-il dans ma forêt ?
L'ONF réalise une coupe de régénération sur cette parcelle. Cette opération consiste à élaguer les arbres atteints par la mortalité afin de donner plus de lumière à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

Commentaires d'une coupe de régénération

Cette coupe de régénération vise à favoriser la croissance des arbres et à renouveler les peuplements. Elle consiste à élaguer les arbres atteints par la mortalité afin de donner plus de lumière à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

www.onf.fr

L'ONF prépare la forêt de demain...

...en renouvelant les arbres de cette parcelle

Que se passe-t-il dans ma forêt ?
L'ONF réalise une coupe de régénération sur cette parcelle. Cette opération consiste à élaguer les arbres atteints par la mortalité afin de donner plus de lumière à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

Commentaires d'une coupe de régénération

Cette coupe de régénération vise à favoriser la croissance des arbres et à renouveler les peuplements. Elle consiste à élaguer les arbres atteints par la mortalité afin de donner plus de lumière à leurs voisins. Cela favorise une croissance harmonieuse des plus beaux arbres.

www.onf.fr

Actions de communication - affiches

Règle de comportement en forêt



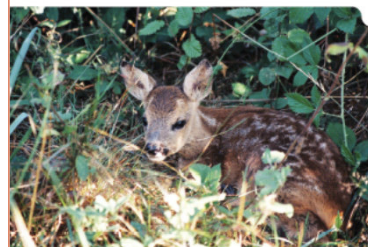
Ne touchez pas les faons

Si vous trouvez un faon, ne le touchez pas.

Même si vous le voyez seul, il n'est pas abandonné.

Les premiers jours de sa vie, sa mère le laisse à l'abri, dans les fourrés car elle va chercher de la nourriture pour pouvoir l'allaiter.

PROMENEURS ATTENTION !



Si vous trouvez un faon, ne le touchez pas. Même si vous le voyez seul, il n'est pas abandonné. Les premiers jours de sa vie, sa mère le laisse à l'abri, dans les fourrés car elle va chercher de la nourriture pour pouvoir l'allaiter.



Actions de communication - affiches

Règle de comportement en forêt



La divagation des chiens en forêt

Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leurs maîtres et à proximité.

Au printemps, les chiens repèrent facilement les mammifères nouveaux nés, cachés en forêt ainsi que les oisillons. Ils peuvent les poursuivre ou les déranger.

Cette attitude cause des perturbations sur la faune sauvage pouvant aller jusqu'à la mort des jeunes animaux.

Il est donc demandé aux propriétaires de chiens de garder leurs animaux sous contrôle.

GARDEZ VOS CHIENS SOUS CONTRÔLE !



La divagation des chiens est interdite en forêt

Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leurs maîtres et à proximité.

Un chien est en état de divagation* s'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou éloigné de plus de 100 mètres, ou abandonné.

Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidification des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (article ministériel du 31 juillet 1989).

Le non-respect de ces enseignes est passible d'une amende.

*Article L. 211-21 du Code rural



Actions de communication - Principes






















Merci de votre attention

